

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Décision du 8 janvier 2010 portant désignation des membres
de la commission ministérielle pour la formation professionnelle**

NOR : DEVK1000972S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 19 novembre 2008 modifié portant création d'une commission ministérielle pour la formation professionnelle ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration suivants siègent à la commission ministérielle pour la formation professionnelle :

Présidente de la commission ministérielle pour la formation professionnelle

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines, ou son représentant.

Au titre de l'administration centrale

Membres titulaires

le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ou son représentant ;

Le directeur général de l'énergie et du climat, ou son représentant ;

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, ou son représentant ;

Le directeur général de la prévention des risques, ou son représentant ;

La commissaire générale au développement durable, ou son représentant ;

La déléguée à la sécurité et la circulation routières, ou son représentant.

Membres suppléants

Le président de la sixième section (personnels et services) du Conseil général de l'environnement et du développement durable, ou son représentant ;

Le directeur général de l'aviation civile, ou son représentant.

La chef du service du pilotage et de l'évolution des services, ou son représentant ;

Le chargé du service des politiques support et des systèmes d'information, ou son représentant ;

La directrice des affaires juridiques, ou son représentant ;

Le directeur des infrastructures de transport, ou son représentant.

Au titre des chefs de services déconcentrés

Membres titulaires

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées ;

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ;
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Est ;
Le directeur départemental des territoires de l'Orne ;
La directrice départementale des territoires du Doubs.

Membres suppléants

Le directeur du centre d'études techniques de l'équipement du Sud-Ouest ;
Le directeur interrégional de la mer de Bretagne-Pays de la Loire ;
Le chef de service du service Navigation de la Seine ;
Le directeur interdépartemental des routes Nord ;
Le directeur départemental des territoires de Belfort ;
La directrice départementale des territoires et de la mer du Var.

Au titre des centres interrégionaux de formation professionnelle

Membres titulaires

La directrice du CIFP de Rouen ;
Le directeur du CIFP de Nancy.

Membres suppléants

Le directeur du CIFP de Toulouse ;
Le directeur du CIFP d'Aix-en-Provence.

Article 2

Les représentants du personnel suivants siègent à la commission ministérielle pour la formation professionnelle :

Organisation CGT

Membres titulaires

Mme Geneviève BONNISSEAU ;
M. Gilles BROCHARD ;
M. Nivano FIOROT ;
M. Philippe GARCIA ;
M. Jean-Jacques GARET ;
Mme Isabelle PERON ;
Mme Marie-Hélène THOMAS.

Membres suppléants

M. Patrick BREUZARD ;
M. Daniel BRO ;
M. Bertrand DETOURNAY ;
M. Thierry DINH ;
Mme Elisabeth HUSTE ;
M. Didier LASSAUZAY ;
Mme Fabienne TATOT.

Organisation CGT-FO

Membres titulaires

Mme Geneviève BOUDIN ;
M. Gérard COSTIL ;
M. Dominique DELAUNAY ;
M. Yann HAMON ;
Mme Sabrina KLEIN-WODZYNSKI.

Membres suppléants

M. Alain DURAFOUR ;
M. Jean-Luc DUHAMEL ;
M. Serge GRIMAUD ;
M. Bernard LEBARON ;
M. Michel LENOIR.

Organisation CFDT

Membres titulaires

M. Louis DAT ;
Mme Isabelle ROUSSEAU.

Membres suppléants

M. Jean-Pascal GUILLEMET ;
M. François JORQUERA.

Organisation UNSA

Membre titulaire

M. Hervé MIRMAND.

Membre suppléant

M. Thierry CURIE-NODIN.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice des ressources humaines,

H. EYSSARTIER